

Mairie de GOUY-SAINT-ANDRE

oooooooo

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 15 avril 2013

L'an deux mil treize, le quinze avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Mme Françoise THELU, adjointe maire, en suite de convocation en date du 08 avril 2013 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Etaient présents : THELU Françoise, FAUQUET Ginette, MONCLAIRE Gérard, DELCUSE Fabrice, ROUZE Henri, DUBOIS Georis, CAVORY-DOZINEL Sophie, GARBE Bertrand, LEBEL Frédéric, DENIS Arlette, MARIETTE Michel.

Etaient absents : LECUL Alain (procuration donnée à DUBOIS Georis)
 BEUVAIN Yves (procuration donnée à THELU Françoise)
 DEMILLY Véronique (procuration donnée à MONCLAIRE Gérard)

Madame Arlette DENIS a été élue secrétaire.

1. Délibération 09-2013 : Budget Primitif 2013

L'Assemblée, après avoir délibéré sur le compte administratif et le compte de gestion de 2012 lors de la réunion du 28 février, vote à 14 voix pour, et 0 voix contre, le budget primitif 2013 de la commune, équilibré en recettes et en dépenses de la manière suivante:

FONCTIONNEMENT: 427 131,12€ et INVESTISSEMENT: 213 117,15€ (voir détail en annexe)

2. Délibération 10-2013 : Subvention 2013

La séance ouverte, Madame THELU expose à l'Assemblée qu'il y a lieu de voter les subventions que la Commune accordera en 2013. Après discussion, le Conseil Municipal décide d'attribuer ainsi qu'il suit les subventions pour 2013 :

- Les Passionnés de la Miniature	79,26 €
- Association des A.C.P.G. 39/45 et CATM	261,66 €
- Club des Aînés	261,66 €
- Société de chasse	224,86 €
- Association "Mont-Joie 2000".....	462,54 €* <i>*(112,54€ + 350 € de subvention exceptionnelle pour l'organisation de la cérémonie de souvenir le 19 août 2012)</i>
- Coopérative scolaire	112,54 €
- Amicale Tarot-Club.....	97,34 €
- Comité des fêtes	313,06€
- Groupement propriétaires-chasseurs.....	97,34 €
- Gouy-Horizon.....	80,84 €
- Les Compagnons d'Art.....	80,84 €
- Sports - Loisirs - Culture	79,26 €
- Centre Communal d'Action sociale.....	3 000,00 €
	5 151,20€

3. Délibération 11-2013 Taux d'imposition applicables aux taxes locales pour 2013

Après avoir voté du budget primitif, les membres du conseil municipal considèrent qu'il n'y a pas lieu cette année d'augmenter les taxes locales et décident, pour l'année 2013 de conserver les taux d'imposition de 2012, à savoir :

- Taux de TAXE D'HABITATION :	12 %
- Taux de TAXE SUR LE FONCIER BÂTI :	14,48 %
- Taux de TAXE SUR LE FONCIER NON BÂTI :	46,02 %

Madame THELU rappelle par ailleurs que si les taux restent inchangés, les bases d'impositions ont comme chaque année, augmenté (environ + 2,84% pour la TH, +3,32% pour la TFB et + 1,73% pour la TFNB) du fait de la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives foncières pour l'année en cours.

4. Délibération 12-2013: Fusion des Communauté de Communes de Canche Ternoise, de l'Hesdinois et de Val de Canche et d'Authie au 1^{er} janvier 2014 : gouvernance de la future entité.

Madame THELU donne lecture du projet de répartition des délégués communautaires du nouvel EPCI à compter du 1^{er} janvier 2014. Elle explique notamment que le Comité de pilotage sur la fusion des communautés de communes s'est réuni le 25 mars dernier et a choisi de proposer, pour garantir à chaque commune une représentation satisfaisante, une composition du futur conseil communautaire proportionnelle à la population municipale de chaque commune, avec au moins 1 délégué par commune, et d'utiliser la possibilité de majorer le nombre de délégués communautaires de 25%.

Le conseil municipal décide que le conseil communautaire de la communauté issue de la fusion de la Communauté de Communes Canche Ternoise, de l'Hesdinois et du Val de Canche et d'Authie, sera :

- Composé d'un nombre total de sièges égal à celui attribué en application des III et IV de l'article L.5211-6-1 du code général des collectivités territoriales majoré de 25%,
- Réparti entre les communes en fonction de la règle de répartition de droit commun, dite proportionnelle à la plus forte moyenne, décrite aux II à IV de l'article susnommé.

5. Délibération 13-2013 Chemin Vert- RD 939

Madame FAUQUET, deuxième adjointe, donne lecture du compte rendu de la réunion du 14 février 2013 concernant le projet d'implantation de clôtures sur le Chemin Vert par le Département.

La MDI du Montreuillois, par le biais du cabinet de géomètre CABON, a réalisé un plan permettant notamment de positionner la clôture de façon définitive. Ce projet permettra de renforcer la sécurité des usagers de la RD 939 vis-à-vis du gibier provenant du Chemin Vert.

Madame FAUQUET explique que des peupliers bordent le chemin communal des 2 côtés, nord et sud, et qu'une partie de ces arbres appartient à la commune.

Les services du Département demandent au Conseil Municipal, dans un premier temps, de délibérer quant à l'abattage ou non des peupliers, puis de décider si oui ou non elle souhaite conserver ce chemin se terminant en « cul de sac », ou de le vendre à Monsieur VITSE, agriculteur et propriétaire de la parcelle limitrophe au chemin communale.

Après discussion, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- de ne pas abattre les peupliers appartenant à la commune et situés sur le Chemin Communal dit « Chemin vert »,
- de conserver l'ensemble du Chemin Communal.

QUESTIONS DIVERSES

Françoise THELU explique qu'après le départ d'un locataire de la commune, des travaux sont actuellement réalisés dans le logement situé à côté de la mairie. Mademoiselle Deseille, locataire de l'appartement juste à côté, a fait une demande écrite à Monsieur le Maire sollicitant une pièce supplémentaire provenant du logement devenu vacant. Une délibération sera prise dès la fin des travaux afin de répondre favorablement à Mademoiselle Deseille et de revaloriser son loyer en conséquence.

BEUVAIN Yves	Pouvoir à F.THELU
THELU Françoise	
FAUQUET Ginette	
MONCLAIRE Gérard	
DELCUSE Fabrice	
DUBOIS Georis	
GARBE Bertrand	
MARIETTE Michel	
LEBEL Frédéric	
DENIS Arlette	
CAVORY-DOZINEL Sophie	
DEMILLY Véronique	Pouvoir à Gérard MONCLAIRE
LECUL Alain	Pouvoir à Alain LECUL
ROUZE Henri	

